



Encheres immobilier au TGI: choix de l'avocat

Par **rvan**, le **05/06/2010 à 18:37**

Bonjour,

Pour participer en tant qu'acheteur a une vente aux encheres immobiliere au Tribunal de Grande Instance nous devons choisir un avocat qui nous representera. Pour eviter des frais d'avocats forfaitaires, nous pensons faire appel au cabinet qui execute la vente (en effet, l'avocat se rendant de toutes facons au tribunal, il ne facturera pas son deplacement). Mais nous nous inquietons d'un conflit d'interet eventuel: si l'avocat represente egalement le vendeur, il pourrait s'arranger avec celui-ci pour faire monter l'enchere jusqu'a notre enchere maximum (que nous lui aurons communiquee par avance).

Nos questions: Si un cabinet est responsable de l'execution d'une vente aux encheres, cela veut-il dire necessairement que le cabinet represente le vendeur? De plus, un avocat a-t-il le droit de represente a la fois le vendeur et un acheteur potentiel?

Merci d'avance pour toute reponse.

Par **Cabinet SAYAGH**, le **07/06/2010 à 18:03**

Regardez comme quelque chose d'onéreux ce qu'il vous en coute, non de vous défendre, mais de ne pas vous défendre (Cicéron)

K'avocat aura intérêt à ce que le prix soit le plus élevé, à vous de voir....

Par **Floriandecome**, le **23/06/2011 à 10:58**

Pour plus d'informations sur les ventes à la bougie situé sur Paris rendez-vous sur <http://www.encheresparisiennes.com> .

Vente immobilière à la salle des criées du palais de justice à Paris où l'on peut y retrouver tout les biens, les mises à prix et les résultats des ventes de la semaine.